ACTUALITÉS
Les engagements solidaires de la Carac embarquent à la Transat Jacques Vabre.

www.carac.fr

carac magazine

octobre 2015 – 0,51 euro – n° 199

Portrait de la famille française

MIEUX COMPRENDRE NOTRE SOCIÉTÉ
Les migrants : qui sont-ils ?

BIEN VIVRE NOTRE QUOTIDIEN
Profitez d'une nouvelle formule de parrainage.

PARTICIPER À LA VIE CARAC
La minute gouvernance explique les élections des délégués.



vos réactions

Merci aux lecteurs et lectrices qui ont réagi à notre dossier consacré à l'artisanat. Voici quelques extraits de votre courrier.

« La minute des élus » en ligne

Découvrez sur le site de la Carac « La minute des élus », une série de vidéos donnant la parole aux délégués de la Carac. Ils évoquent leur mission, leur rôle en tant que représentants des adhérents et nous livrent quelques petites anecdotes. Sur le site carac.fr, vous pourrez voir ou revoir l'ensemble des témoignages, dont ceux d'Edmonde Lamant et Jean Gryson, délégués de la section Nord - Pas-de-Calais, d'Anita Gaye, déléguée de la section Midi-Pyrénées et de Jacques Beucher délégué de la section Pays de la Loire.

Rendez-vous chaque mois sur www.carac.fr



ORIENTATION

Études longues ?

L'artisanat offre de belles perspectives d'avenir aux jeunes. Je trouve dommage qu'aujourd'hui la voie royale pour un bel avenir reste le bac et des études souvent longues (et coûteuses), alors qu'ils pourraient trouver leur voie dans les nombreux métiers de l'artisanat !

Sylvie, Melun (Seine-et-Marne)

Artisanat et technologie

Merci de montrer que l'artisanat ne se résume pas à la vannerie et aux potiers sur les marchés ! Effectivement, même l'industrie de pointe a besoin de petites mains expertes ! C'est important pour les jeunes générations d'avoir une image dépoussiérée du premier employeur de France.

Hubert, Vervins (Aisne)

Relève assurée

La lecture de ce dossier me réconcilie avec la nouvelle génération, ils sont prêts et motivés pour assurer la relève en pratiquant les mêmes gestes que nos « vieux » artisans… pour que vive la fabrication *made in France*. C'est plutôt rassurant.

René, Bar-le-Duc (Meuse)



TÉMOIGNAGE

Être son propre patron

J'ai travaillé vingt ans dans le marketing et, lassé, j'ai décidé de me lancer dans l'artisanat. Après une formation, je suis devenu artisan. Aujourd'hui, à 57 ans, j'ai une petite entreprise de sellerie, je suis mon propre patron, je travaille de mes mains et je suis très heureux. Quant à ma retraite… le plus tard possible ! **Pierre, Albi (Tarn)**

carac magazine Le trimestriel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Immatriculation au registre national des mutuelles : 775691165 Siège social 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Directeur de publication Claude Tarall. Rédaction et administration 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : 01 55 61 55 61. Commission paritaire 0717 M 06102. ISSN 1770-426X. Dépôt légal 4e trimestre 2015. Abonnement 2,05 euros pour un an. Prix au numéro 0,51 euro. Conception et réalisation Textuel La Mine Une Thinkstock. Impression Vincent Imprimeries, 26, avenue Charles-Bedaux, BP 4229, 37042 Tours Cedex 1. Ce magazine est imprimé sur papier certifié PEFC.





PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org



sommaire

APPEL À TÉMOIGNAGES

Votre avis nous intéresse ! Faites-nous partager vos impressions et vos commentaires sur le dossier de ce numéro, « Portrait de la famille française ».

Envoyez votre message avant mi-novembre à magazine@carac.fr ou par courrier adressé à *Carac magazine,* 2 ter, rue du Château, 92577 Neuilly-sur-Seine.

Erik Levilly / Ville du Havre



Marc Bertrand

ÉDITORIAL

Cher adhérent,

Dans ce numéro, nous abordons sous différents angles la gouvernance de notre mutuelle. Tout au long du magazine, vous découvrirez les témoignages de femmes et d'hommes engagés au sein de la Carac. Chacun, à sa mesure, agit pour défendre nos intérêts.

> « Le système mutualiste est un atout. Mais il est fragile. Il ne tient qu'à nous de le préserver. »

En mutualité, l'action de gouverner, je vous le rappelle, est exercée par chaque adhérent qui vote. En effet, nous élisons parmi nous les délégués qui nous représentent. Ils sont bénévoles et souhaitent intervenir pour garantir des services efficaces et intègres à tous les adhérents. C'est donc grâce à l'investissement de chacun à son niveau, avec son expérience et sa bonne volonté que nous pourrons continuer à respecter nos valeurs mutualistes. À la rubrique « La minute gouvernance » *(page 18)*, vous découvrirez les régions dans lesquelles auront lieu les élections des délégués en 2016 et les conditions pour vous présenter. Le système mutualiste est un atout. Mais il est fragile. Il ne tient qu'à nous de le préserver.

Claude Tarall, président de la Carac



Thinkstock

FAIT MARQUANT Pas un jour ne se passe sans que les médias parlent des migrants arrivant en Europe. Ces images qui témoignent d'une dure réalité ne sont pourtant qu'un aspect de l'immigration en Europe et en France.

Migrants : qui sont-ils ?

Naufragés en Méditerranée, ou affluant en nombre vers Lampedusa, en Italie, ou Calais, les migrants « humanitaires », chassés de leur pays (Érythrée, Somalie, Syrie, Afghanistan, Nigeria…) par la pauvreté, la famine ou la guerre font les grands titres de la presse et sont au cœur des débats politiques. Ils ne représentent pourtant que 10 % de l'immigration française.

Sur les deux cent mille nouveaux immigrants réguliers arrivant chaque année en France, soit une proportion parmi les plus faibles d'Europe au regard de la population totale, cent mille viennent pour des raisons familiales, soixante mille pour suivre des études et vingt mille pour raison professionnelle. Ces chiffres, stables depuis dix ans, portent le nombre d'immigrés* à environ 5 millions, soit 8,5 % de la population totale. La composition de la population immigrée a en revanche profondément évolué au cours de la dernière décennie. De plus en plus féminine, de plus en plus diplômée, elle est aussi de plus en plus européenne.

En 2012, près de la moitié des immigrés entrés en France étaient d'origine européenne (au lieu d'un tiers en 2002), 30 % étaient d'origine africaine et moins de 15 % d'origine asiatique. Car le visage de l'immigration ne cesse de se modifier à mesure de l'évolution du monde. Constitutive de l'histoire de la France – un Français sur quatre a aujourd'hui un ascendant d'origine étrangère –, elle témoigne bien évidemment des difficultés surmontées par les immigrants sur leur terre natale mais elle est aussi le signe de l'attrait et de la vitalité d'un pays. Le Parlement travaille actuellement à un projet de loi relatif au droit des étrangers, qui vise à renforcer la lutte contre la fraude mais aussi et surtout à faciliter l'intégration des immigrés et à continuer à attirer de nouveaux talents vers l'Hexagone.

Pour en savoir plus :
- insee.fr > « Thèmes » > « Population »
- bit.ly/chiffresimmigration

* Un immigré est une personne résidant en France et née étrangère à l'étranger. Il peut avoir conservé sa nationalité ou être devenu français.

CHRONOLOGIE

De 1850 à 1900 : tandis que l'Europe triple sa population, l'évolution démographique française marque le pas. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, le pays doit faire appel aux travailleurs des États voisins (Italie, Belgique, Allemagne, Pologne…).

1914 : le gouvernement appelle tous les étrangers et « indigènes » des colonies françaises à participer à l'effort de guerre en tant que soldats ou civils.

1917 : l'immigration économique se développe massivement. Parallèlement, apparaît une immigration politique (Russes, Arméniens, Allemands, Italiens, Espagnols).

1931 : la France compte près de 3 millions d'étrangers, soit 6,6 % de la population totale. La moitié d'entre eux est composée d'Italiens et de Polonais.

1945 à 1974 : l'immigration s'accélère avec la décolonisation et l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1958, du traité de Rome, instaurant la libre circulation des personnes.

1974 : la crise économique conduit à la mise en place d'une politique de contrôle des flux migratoires.

2004-2006 : la France compte 3,5 millions d'étrangers, dont 1,25 million de ressortissants de l'Union européenne.

Pour en savoir plus : bit.ly/histoireimmigration

BUDGET

RETRAITE
Le travail continue…

Couler des jours heureux à la retraite reste le Graal de presque tous les actifs. Pourtant, ils seraient 7 %* à reprendre une activité professionnelle après que l'heure de la retraite a sonné, soit environ cinq cent mille, deux fois plus qu'en 2006. Au moment de l'étude, 43 % de ces retraités actifs évoquaient des raisons financières pour justifier la reprise d'un travail, le plus souvent à temps partiel, et 7 % le souhait de continuer à cotiser en vue d'améliorer leur retraite. Les nouvelles règles, applicables depuis le 1er janvier 2015, supprimant la possibilité offerte aux retraités actifs d'acquérir de nouveaux droits, pourraient changer la donne dans les années à venir.

* Étude Insee, 2013.

Thinkstock

FINANCEMENT
Prêt étudiant : à consommer avec modération

Pour financer des études supérieures, la souscription d'un prêt étudiant peut parfois sembler être une bonne solution. Il est facilement accessible, sous réserve d'une caution parentale ou d'une garantie de l'État, modulable, et les montants empruntés varient selon le projet d'études et peuvent être versés en une ou plusieurs fois. Proposé à des taux très avantageux, le crédit étudiant est d'autant plus tentant que son remboursement ne débute souvent qu'au terme des études. Il n'en reste pas moins un crédit comme les autres, qui doit être remboursé ! Face aux incertitudes pesant sur la date d'entrée dans la vie active, la solution la plus sage reste d'anticiper en se constituant une épargne.



euros, c'est le prix moyen d'un kilo de fruits bio, alors qu'il est de 3,34 euros pour des fruits conventionnels. Quant aux légumes, le prix moyen est de 3,40 euros le kilo en bio et 2,15 euros pour les légumes conventionnels.

Thinkstock

Source : Observatoire des prix « fruits et légumes », été 2014.

EMPLOI





emplois sont liés aux activités de gestion des déchets et à leur récupération : collecte, traitement, production d'équipements pour la collecte…

DÉPENSES



C'est le montant de la dépense nationale de gestion des déchets. Cette somme est le premier poste de dépenses pour la protection de l'environnement.

PRODUCTION

345 M

de tonnes de déchets ont été produits en France en 2012 : 30 millions par les ménages, 4 millions par les collectivités, 247 millions par le seul secteur de la construction.

Source : Ademe

DROIT

SERVICE CIVIQUE
Mode d'emploi

Institué en 2010 en remplacement du service civil, le service civique est l'occasion pour les jeunes de vivre une expérience enrichissante ou de se donner le temps de mûrir leur projet professionnel en effectuant une mission d'intérêt général de six à douze mois. Recouvrant des domaines aussi divers que la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, la santé, la solidarité…, ces missions sont accessibles, dès seize ans et jusqu'à vingt-cinq ans, à tous les ressortissants de l'Union européenne, sans condition de diplôme. Elles sont assorties d'une indemnisation mensuelle de 573 euros. Il suffit de s'inscrire et de postuler en répondant à l'une des annonces proposées sur le site officiel du service civique.



Fotolia

Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr

ACHAT IMMOBILIER
Trois jours de réflexion en plus

En matière d'immobilier, le coup de cœur peut parfois faire perdre de vue la raison. C'est pourquoi les législateurs octroient à tout acquéreur non professionnel d'un bien ancien à usage d'habitation un délai de rétractation de sept jours. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, vient de renforcer cette sécurité offerte aux acquéreurs en leur octroyant trois jours de réflexion de plus, et en faisant courir le délai non plus du jour de la conclusion du contrat mais à compter du lendemain de la première présentation à l'acquéreur de la lettre notifiant l'acte. Cette mesure, plutôt favorable aux acquéreurs, est entrée en vigueur le 8 août 2015.

Pour en savoir plus : bit.ly/delai_immo

ÉCONOMIE


Thinkstock

FRANCHISES
Une formule intéressante

La franchise est une formule qui permet de créer une affaire en indépendant tout en s'appuyant sur la force d'un réseau national. En 2014, le chiffre d'affaires global a atteint 51,45 milliards d'euros, en hausse de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Les réseaux de franchise emploient aujourd'hui 308993 personnes. Cette bonne santé générale recouvre cependant de fortes disparités selon les secteurs. Ainsi, l'équipement de la personne, l'immobilier ou encore la formation tendent à s'essouffler. Mieux vaut donc être vigilant à l'heure de choisir son réseau.

En savoir plus : enquête annuelle de la franchise, 2014, Banque populaire - FFF - CSA, en partenariat avec *L'Express*. bit.ly/franchises_info ; bit.ly/toutelafranchise


DR

ANALYSE
L'économie numérique, c'est quoi ?

Laurent Nizri, vice-président de l'Association de l'économie numérique (Acsel) et directeur associé d'Altéir Consulting.

L'économie numérique n'est pas un secteur d'activité, mais bien le bouleversement de l'ensemble de l'économie et de la société par les nouveaux usages liés au numérique. Travail, production, consommation, toutes les cartes sont redistribuées. Aucun domaine n'est épargné : il y a le commerce, bien sûr, avec le changement majeur des modes de consommation multicanaux, mais aussi la finance, la santé, l'éducation, le transport, etc. Sur le papier, la France réunit toutes les conditions pour être un acteur majeur de l'essor numérique : une jeunesse bien formée, un marché national assez vaste pour lancer de belles entreprises, une épargne importante pouvant être investie, une grande créativité (la fameuse *French touch*), etc. Malgré ces atouts, elle a pris du retard : l'économie numérique représentait 5,5 % du PIB de la France en 2013, mais 8 % aux États-Unis et 10 % au Royaume-Uni. Le défi qui se pose à notre économie est d'accepter rapidement que la transformation numérique comporte plus d'opportunités que de risques. Notre conviction à l'Acsel, c'est que l'enjeu est vital pour notre économie.

10180 $

C'est le montant de la dépense annuelle consacrée en 2010 par la France à chaque élève ou étudiant, exprimé en dollars parité de pouvoir d'achat (PPA)*. Pour les pays de l'OCDE, la moyenne s'élève à 9310 dollars PPA, tandis qu'aux États-Unis elle est de 15170 dollars PPA.


Thinkstock

* Source : DEPP, janvier 2014.

ASSOCIATIONS

ENFANTS MALADES
Arc-En-Ciel a réalisé de nouveaux rêves

Elouan *(photo)* a pu découvrir, cet été, les studios de *Harry Potter,* à Londres. En septembre, deux autres rêves ont été réalisés : Eddy est parti dans le monde de Disney, et Nicolas est allé nager avec les dauphins au Portugal. Ces voyages inoubliables aident ces jeunes à surmonter leur maladie dans les moments difficiles, et cela grâce à votre générosité et à votre soutien.



DR

Pour découvrir plus de rêves : www.arc-en-ciel.com

RETOUR À L'EMPLOI
SNC développe son réseau

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) a ouvert son 150e groupe de bénévoles à Royan. Le réseau des 1800 bénévoles de SNC accompagne vers le retour à l'emploi plus de 2900 personnes au chômage. SNC souhaite continuer à créer de nouveaux groupes d'accompagnateurs pour faire face aux demandes croissantes de soutien. Son objectif est de couvrir l'ensemble des départements à l'horizon 2020. Le défi à relever est de taille, les bassins d'emploi les plus fragiles étant prioritaires. Si vous souhaitez consacrer une heure par semaine aux personnes en recherche d'emploi de votre ville, contactez l'association et retrouvez la carte des implantations sur www.snc.asso.fr.

décryptage





Thinkstock

Portrait de la famille française

Nucléaire, éclatée, recomposée, monoparentale, la famille française a désormais plusieurs visages, comme autant de reflets de la diversité des individus composant notre société contemporaine.

Symbole d'un modèle idéal véhiculé par le fameux épilogue de conte de fées « Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants », la famille « classique » composée du trio père, mère et enfant(s) est une configuration qui a énormément changé au cours du dernier siècle. Au début du XIXe siècle, la pierre angulaire de la famille est le mariage, au sein duquel le père exerce son droit d'autorité sur tous les membres du foyer, à commencer par son épouse, qui ne peut, jusqu'en 1965, ni travailler ni détenir de compte bancaire à son nom sans l'autorisation maritale. Fortement bousculé par Mai-68, puis par les mouvements féministes des années 1970 appelant à une plus grande égalité entre les sexes ainsi qu'au droit des femmes à décider de leur maternité, le modèle patriarcal vit ses dernières heures de gloire durant la seconde moitié du XXe siècle. Les législateurs en prennent acte, au terme, parfois, de houleux débats, avec l'adoption en 1970 de la loi instaurant l'autorité parentale conjointe pour les couples mariés ou encore, en 1975, de la loi Veil rendant légale l'interruption volontaire de grossesse. La désacralisation du mariage et la multiplication des divorces finiront de bousculer la famille nucléaire en donnant naissance aux multiples modèles que nous connaissons aujourd'hui.

Du mariage… à l'union choisie

Dicté à l'origine par des contingences matérielles plus qu'affectives, le mariage s'est peu à peu imposé, durant la première moitié du XXe siècle, comme l'aboutissement d'une relation amoureuse. ///



Thinkstock



LES ORIGINES

« Famille » est issu du latin *« familia »*, lui-même dérivé du mot *« famulus, »* signifiant « serviteur ». À l'origine et jusqu'au XIXe siècle environ, la famille n'a donc que peu à voir avec le couple parental, le mariage ou les liens du sang. Le terme désigne plutôt une communauté de serviteurs, apprentis, ouvriers, domestiques, femmes et enfants, vivant sous un même toit et obéissant à l'autorité

CHIFFRES CLÉS

73,1 % des Français, sur les 31,7 millions en couple en 2011, ont choisi de se marier.

1 couple sur 3 se sépare avant de fêter ses 20 ans de mariage.

2 enfants, en moyenne, par famille française. En constant recul, l'âge moyen des mères au premier accouchement était, en 2014, de 30,3 ans.

2 enfants sur 10 grandissent dans une famille monoparentale.

1 enfant sur 10 vit dans une famille recomposée.

241 000 mariages ont été célébrés en France en 2014, soit 2 400 de plus qu'en 2013 (hausse liée à la célébration des mariages entre personnes du même sexe).

Sources : Eurobaromètre spécial 2011. Bilan démographique Insee 2015.

/// Souvent religieux, il restera le point de passage obligé avant la fondation d'une famille jusqu'au début des années 1970, où le vent de révolte viendra mettre à mal l'institution en vantant les mérites de l'union libre et choisie. Le concubinage devient alors chez les jeunes générations un préambule fréquent au passage devant monsieur le maire, voire un choix de vie sur la durée. Le mariage est, par ailleurs, concurrencé dès le début des années 2000 par l'instauration d'un nouveau contrat : le pacte civil de solidarité (pacs). Assorti progressivement d'avantages fiscaux et de garanties comparables à celles que procure le mariage, ce nouveau contrat laïque marque également un tournant dans l'histoire de la famille en reconnaissant pour la première fois l'union de couples de même sexe, reconnaissance réaffirmée en 2013 avec l'adoption du « mariage pour tous ». Parallèlement à cette diversification des modes de cohabitation conjugaux, la multiplication du nombre de divorces est, sans aucun doute, le facteur ayant le plus fortement contribué au bouleversement du schéma familial. Si le divorce date de 1792 (avec des interruptions), il ne s'est banalisé qu'à partir des années 1960, plus particulièrement après 1975, date de l'instauration du divorce par consentement mutuel. Le mariage, s'il conserve sa dimension romantique et spirituelle, a ainsi perdu de sa nécessité sociale. Pour preuve, les naissances hors mariage, qui ne concernaient que 6 % des enfants en 1970, sont devenues majoritaires. 57 % des bébés nés en 2014 étaient issus de couples non mariés. La distinction légale entre enfants naturels et enfants légitimes a, quant à elle, été abandonnée en 2006. Au fur et à mesure de ces changements profonds dans l'organisation de la vie conjugale et parentale, de nouvelles structures familiales se sont dessinées et coexistent aujourd'hui naturellement avec la famille nucléaire traditionnelle.

Aujourd'hui, la famille se décline au pluriel

Composées d'un parent vivant seul avec son ou ses enfants, les familles



d'un chef unique, le fameux *pater familias*. Ce modèle a perduré de nombreux siècles, notamment dans les campagnes, où le patriarche, descendant direct du *pater familias*, a continué de régner sur les différentes générations réunies au sein de son exploitation agricole.

monoparentales représentent actuellement plus d'une famille sur cinq. Leur nombre est passé de 680000 en 1962 à près de 1,7 million en 2011. Hier liée à l'absence de père ou au veuvage, cette nouvelle organisation familiale découle désormais principalement de la séparation du couple parental. En 2011, 2,4 millions d'enfants sont élevés par un seul de leur parent, la mère dans 85 % des cas. Mais l'idéal de la vie de couple perdure. Nombreux sont également les parents séparés à se lancer dans une nouvelle union. Laquelle donne à son tour lieu à l'émergence d'un autre modèle : la famille recomposée. On y trouve des parents, des beaux-parents, des frères et sœurs, des demi-frères et sœurs, des quasi-frères et sœurs (sans autre lien entre eux que la cohabitation). En 2011, on dénombrait, en France métropolitaine, 720000 de ces familles. Une même personne peut ainsi, au cours de sa vie, naître dans une famille nucléaire, vivre quelques années dans une famille monoparentale et achever son enfance dans une famille recomposée. Cette multiplicité des modèles n'est évidemment pas sans conséquence sur la distribution des rôles au sein de la famille.

Le bouleversement des rôles

S'il a perdu son statut de chef de famille, le partage de l'autorité parentale ayant été entériné en 1993, le père a, en contrepartie, gagné la reconnaissance de son rôle éducatif et affectif. En effet, après l'allongement du congé de paternité, les pères sont, depuis le 1er janvier 2015, incités par la loi au partage du congé parental. Dans le même temps, et bien que des progrès restent à accomplir en matière de partage des tâches domestiques, la femme est parvenue à obtenir des droits identiques à son conjoint. À cette double autorité parentale devenue plus égalitaire, s'en est ajoutée une autre, celles des beaux-parents, dont l'investissement, pourtant bien ///



53 % des Français associent le cercle familial au « bonheur », 44 % au « partage », et 5 % seulement aux « conflits » et 4 % aux « contraintes ».


DR

L'avis de…

Kinnary Na Champassak

Directrice d'études finance & services chez TNS Sofres

Le premier constat de l'étude « Argent et entraide familiale, entre devoir et pouvoir* » est que dans un contexte de défiance vis-à-vis des instances gouvernantes, l'entraide familiale est perçue à la fois comme évidente pour 90 % des Français mais aussi de « plus en plus nécessaire » pour 84 % des sondés.
L'entraide familiale constitue ainsi un rempart face à une situation économique de plus en plus précaire.
Il s'agit ainsi d'un devoir moral pour 87 % des Français, d'ailleurs, la moitié d'entre eux considèrent qu'il faut aider financièrement ses enfants quel que soit leur âge. L'entraide familiale ne se limite pas au seul champ financier. L'entraide morale et psychologique, en cas de difficultés, de divorce, en font aussi partie.
Les notions de contrainte et de conflit ont ainsi été beaucoup plus en retrait, contrairement à ce à quoi nous pouvions nous attendre.
Autre surprise, l'argent n'est plus du tout tabou. 94 % des Français déclarent en parler en famille.
La perte d'autonomie de ses proches reste en revanche un sujet difficile à évoquer. 58 % des Français attendent d'y être confrontés pour en parler et ils ne sont que 12 % à faire le nécessaire pour anticiper cette éventualité.

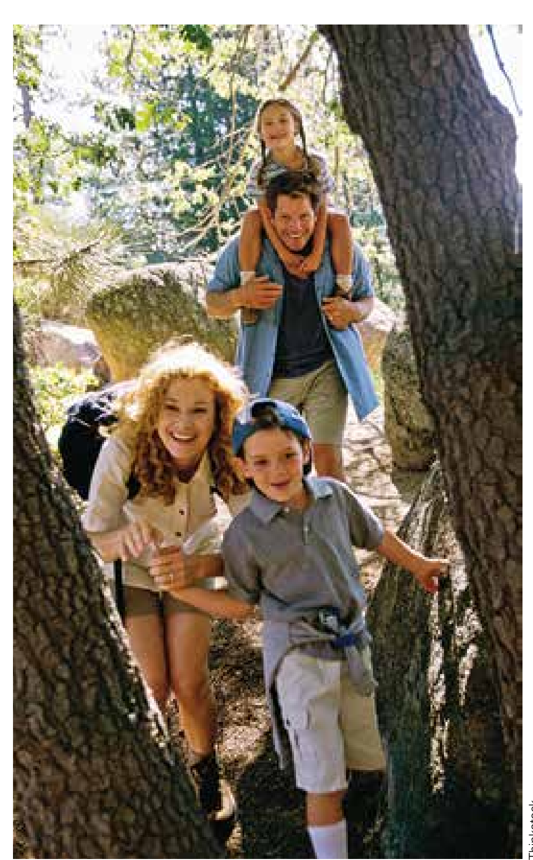
* Étude réalisée par l'institut TNS Sofres, juin 2015.

réel dans l'éducation des enfants dont ils ont la charge au quotidien, peine encore à trouver une traduction dans les textes de loi. Devenu le premier socle de la constitution de la famille, bien avant le mariage ou le pacs, l'enfant est désormais le pivot du foyer. Désiré, choyé, il est aussi de plus en plus écouté et peut même devenir prescripteur de certaines décisions familiales. L'article 371-1 du code civil stipule ainsi : « Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité ».

Le meilleur rempart contre les crises

Débarrassée de son statut d'institution soumise aux diktats sociétaux, la famille est, en l'espace d'un demi-siècle, devenue un lieu d'épanouissement et de libertés individuelles. Mais la préférence des Français reste accordée au modèle nucléaire. L'attachement aux valeurs socles de la famille est, lui aussi, particulièrement marqué. Selon une étude*, menée en 2014 par l'agence de publicité BETC dans une vingtaine de pays développés et émergents, pour 91 % des Français interrogés, les trois apprentissages essentiels à donner aux enfants sont la confiance en soi, le sens des responsabilités et les valeurs morales. Dans une société en perte de repères, la famille reste donc un idéal de réussite et le principal rempart aux crises sociales et économiques. Et les jeunes ne font pas exception. En 2012, à la question « Dans la vie, qu'est-ce qui est important pour vous ? », 86 % des jeunes de cinq pays européens ont répondu « la famille ».

* Enquête réalisée en septembre 2014 auprès de 6 767 adultes composant un échantillon représentatif de la population.



Thinkstock



DR

Éclairage de…

Martine Segalen

Sociologue de la famille, professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre - La Défense

L'importance de la figure grand-parentale dans la famille a commencé à émerger avec l'allongement de l'espérance de vie. Ce phénomène, majeur, a profondément modifié l'image de la vieillesse. Désormais jeunes et en bonne santé, les grands-parents sont des soutiens extrêmement importants dans la famille, d'autant plus que le couple est très fragile. De nos jours, les liens intergénérationnels sont particulièrement forts. Les grands-parents s'occupent beaucoup de leurs petits-enfants, même en cas de séparation ou de recomposition du foyer de leurs enfants. On observe d'ailleurs depuis vingt ans que nombre de parents adoptent des stratégies résidentielles visant à favoriser la proximité géographique entre les grands-parents et leurs enfants. C'est un effet sociologique de l'importance nouvelle accordée aux grands-parents depuis vingt ans. De même, sur le plan matériel, les transferts économiques passent désormais naturellement des grands-parents aux petits-enfants, non pas sous forme d'héritage tel qu'on l'entend traditionnellement, mais tout au long de la vie, dans le cadre du financement des études, du permis de conduire, du mariage… L'avantage d'être grand-parent, c'est que l'on peut choisir ou non d'assumer son rôle. Dans les faits, les enquêtes montrent que 80 % des grands-parents le font avec un très grand plaisir.

En savoir plus bit.ly/changement_francais Insee, étude annuelle « France, portrait social », édition 2014. bit.ly/enfant_famille bit.ly/evolution_famille bit.ly/fonder_famille
Source bit.ly/finmariage

solutions Carac

Prévoir le financement de ses obsèques

Moins de 20 % des personnes de plus de 60 ans en France ont souscrit une assurance obsèques contre 60 % dans certains pays d'Europe du Nord*. Pourtant, ce type de contrats présente l'avantage d'éviter tout tracas matériel à ses proches le moment venu.



DR

• Une solution à la carte pour le financement des obsèques

Le Plan Obsèques Carac est ouvert à la souscription entre 45 et 80 ans, sans sélection médicale. À l'adhésion, après avoir estimé le coût de vos obsèques avec votre conseiller Carac, vous choisissez le montant du capital à financer (entre 1 000 et 8 000 euros), la durée et la périodicité de vos cotisations. Au décès, ce capital sera versé au bénéficiaire de votre choix, qui pourra l'utiliser pour financer vos obsèques.

• Une assistance qui soulage

En cas de décès en déplacement, le transport du corps sur le lieu de l'inhumation doit être réalisé par des professionnels. Le coût peut alors être très élevé. Lorsque vous adhérez au Plan Obsèques Carac, vous bénéficiez de services d'assistance qui s'appliquent en cas de décès lors d'un déplacement (en France, à plus de 25 km du domicile, à l'étranger, en cas de déplacement à but touristique d'une durée supérieure à trois mois). L'assistance assurée par notre partenaire Inter Mutuelles Assistance prévoit notamment :

- l'organisation et la prise en charge du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France métropolitaine ;
- les frais de préparation du défunt, les formalités et les aménagements spécifiques au transport ;
- la prise en charge du cercueil ou de l'urne funéraire.

Si la présence d'un proche sur les lieux du décès est nécessaire (pour les formalités ou pour procéder à la reconnaissance du corps, par exemple), le contrat prévoit l'organisation et la prise en charge de son déplacement et de son hébergement. Enfin, le retour des personnes qui accompagnaient l'adhérent lors du déplacement est également pris en charge s'ils ne sont pas en mesure de rentrer par les moyens prévus initialement.

* Source : Xerfi, 2014.

www.carac.fr ou N° Cristal 0 969 32 50 50 APPEL NON SURTAXÉ

Modification des seuils de versement minimaux

L'Assemblée générale du 11 juin dernier a validé la modification des seuils minimaux de versement des garanties d'épargne de la Carac.
Les objectifs de cette décision sont d'harmoniser les seuils de l'ensemble des solutions d'épargne et de rendre encore plus accessible le contrat d'assurance-vie multisupport Carac Profiléo. Seule la garantie Carac Épargne Plénitude garde sa spécificité de versement minimal à l'adhésion, nécessaire au financement des services d'assistance associés. Ces modifications sont en vigueur depuis le 1er juillet 2015.

LES SEUILS DE VERSEMENT DÉTAILLÉS PAR GARANTIE	Avant le 1er juillet 2015	Après le 1er juillet 2015
	COMPTE ÉPARGNE CARAC, COMPTE ÉPARGNE FAMILLE, ENTRAID'ÉPARGNE CARAC	
Versement à l'adhésion	150 €	200 €
Versement à l'adhésion si un plan de versements programmés est mis en place		
Versements libres ultérieurs	80 €	
Versements programmés		
mensuels	30 €	30 €
trimestriels	80 €	90 €
semestriels	80 €	180 €
annuels	80 €	360 €
	CARAC PROFILÉO	
Versement à l'adhésion	1000 €	200 €
Versement à l'adhésion si un plan de versements programmés est mis en place	150 €	
Versements libres ultérieurs	200 €	
Versements programmés		
mensuels	30 €	30 €
trimestriels	90 €	90 €
semestriels	180 €	180 €
annuels	360 €	360 €
	CARAC ÉPARGNE PLÉNITUDE	
Versement à l'adhésion	1000 €	1000 €
Versement à l'adhésion si un plan de versements programmés est mis en place		
Versements libres ultérieurs	80 €	200 €
Versements programmés		
mensuels	30 €	30 €
trimestriels	90 €	90 €
semestriels	80 €	180 €
annuels	80 €	360 €



À Noël, pensez au Compte Épargne Famille

Pour Noël, offrez un cadeau qui prend de la valeur !
En ouvrant un Compte Épargne Famille à vos enfants ou petits-enfants, vous leur offrez LE placement idéal pour leur constituer un capital en toute sécurité et les aider ainsi à réaliser leurs projets. Pour toute première adhésion de l'un de vos proches à un Compte Épargne Famille, votre filleul percevra 15 ou 30 euros d'abondement, selon le montant du versement à l'adhésion, sur sa garantie nouvellement souscrite, et vous-même recevrez un chèque cadeau multi-enseigne de même valeur(1).

Astuce Carac : reverser votre rente sans frais.
Si vous êtes titulaire d'une rente Carac, vous avez la possibilité de reporter, sans aucuns frais, vos arrérages de rente vers le Compte Épargne Famille de votre filleul.

1. Modalités disponibles en agence ou sur www.carac.fr

INFO PLUS

PARRAINAGE 2015 NOUVELLE FORMULE

À partir du 1er octobre 2015, la Carac lance une nouvelle formule avec trois nouvelles opérations de parrainage. Vous êtes adhérent, vous souhaitez donner à des personnes de votre entourage l'occasion de bénéficier des services de la Carac ? C'est le moment ! Pour connaître les modalités des différentes opérations, contactez votre conseiller au 0969325050.

www.carac.fr ou N° Cristal 0 969 32 50 50 APPEL NON SURTAXE

entr'aide

Des vacances vraiment constructives !

Chaque été, plusieurs milliers de vacanciers font le choix de participer aux chantiers de restauration du patrimoine menés par l'Union Rempart. Témoignage de l'une de ces bénévoles.



Rempart

Rien ne prédestinait Alexandra Baëté, étudiante en hypokhâgne, à s'intéresser à l'art du mortier et de la taille de pierre, jusqu'à ce que l'un de ses camarades de promotion lui propose de participer à la restauration d'un château médiéval tout proche de sa maison familiale aveyronnaise. Lassée de l'atmosphère feutrée des bibliothèques, Alexandra décide de troquer livres et cahiers contre pelle et pioche et s'engage pour trois semaines sur ce chantier coordonné par l'Union Rempart (Réhabilitation et entretien des monuments et du patrimoine artistique). Les bénéfices de l'expérience vont au-delà de ses attentes. « *J'ai aimé travailler de mes mains et découvrir les techniques de restauration, mais ce qui m'a surtout plu, c'est la façon dont tout le monde réussissait à vivre ensemble sur le chantier. Cela ne va pas de soi car les chantiers réunissent des participants de tout âge, toute condition sociale et tout pays.* » Convaincue, Alexandra a réitéré l'expérience dès l'été suivant en participant cette fois à la reconstruction de maisons traditionnelles en bois en Roumanie. « *Ce chantier a été l'occasion de m'immerger complètement dans la culture roumaine puisque tous les habitants du village se sont mobilisés, en nous hébergeant, en nous préparant les repas ou en travaillant à nos côtés.* » Curieuse de découvrir les coulisses de l'organisation des chantiers, l'étudiante enchaîne en 2014 avec une mission de service civique dans la délégation nationale de l'Union Rempart. Nouvel essai gagnant. Cette expérience lui a récemment permis de décrocher un stage au château de Versailles et un ticket d'entrée en master 2 « Management des organisations culturelles » à Paris-Dauphine. « *Travailler au sein de la délégation m'a prouvé qu'il était possible de réaliser de belles choses même avec de petits moyens à condition d'avoir l'énergie et la volonté suffisantes. Je suis d'ailleurs en train de monter trois projets personnels, et j'entends bien refaire un chantier dès l'an prochain !* »

En pratique…

En savoir plus

Si vous souhaitez apporter votre contribution à la sauvegarde du patrimoine mobilier ou immobilier, vous avez le choix.
Vous pouvez contacter :
- une association. Il en existe plus de 3500. Parmi elles : Rempart, La Sauvegarde de l'art français, Maisons paysannes de France,
- une fondation. On en compte environ 590, dont la Fondation du patrimoine,
- un chantier bénévole, comme l'un de ceux qu'organise Union Rempart.

Où s'adresser ?

- REMPART, 1, rue des Guillemites, 75004 Paris. Tél. : 01 42 71 96 55.
- www.rempart.com
- contact@rempart.com
- Toutes les infos sur bit.ly/patrimoine_histoire

« Ce qui m'a surtout plu, c'est la façon dont tout le monde réussissait à vivre ensemble sur le chantier… »

1

À l'abordage du Havre insolite

LE HAVRE EST L'UN DES PLUS GRANDS PORTS FRANÇAIS ET LA BASE DE DÉPART DE LA TRANSAT JACQUES VABRE. MAIS IL NE SE RÉDUIT PAS À CES QUELQUES IMAGES. BIEN D'AUTRES PETITS COINS, PLUS DISCRETS, MÉRITENT LE DÉTOUR.

PHOTOS : ISTOCK / GETTY IMAGES, PATRICK BOULEN / OTAH, PIXELL, VINCENT FILLON


2


3

1 **Coulisses.** Ne vous êtes-vous jamais demandé ce qui se cache derrière ces grands bâtiments industriels, que l'on contourne sans y prêter attention ? Port maritime, plateforme Normandie de Total, centrale EDF à Port 2000, centre de maintenance du tramway…, découvrez-les en détail grâce aux visites organisées par l'office de tourisme.

2 **Havre de paix.** Non, vous ne rêvez pas. C'est bien la grotte de Massabielle de Lourdes, ou du moins sa copie, que vous pouvez retrouver dans la paroisse Saint-Charles-du-Port, à quelques pas de l'église Notre-Dame-de-la-Victoire-et-de-la-Paix. Construite après la guerre, elle est un lieu de sérénité apprécié, loin des bruits de la ville.

3 **Jardin japonais.** Le port autonome du Havre étant jumelé depuis trente-cinq ans avec celui d'Osaka, il était normal que la ville rende hommage au pays du Soleil-Levant avec un jardin japonais. Un magnifique écrin de verdure de plus de 2 000 m² pour rêver et méditer.

4 **Cap sur le Brésil !** Tous les deux ans, au mois d'octobre, les amateurs de voile tournent leur regard vers le port du Havre pour le départ de la prestigieuse Transat Jacques Vabre. Cette année, près de 350 000 visiteurs sont attendus du 17 au 25 octobre pour souhaiter bonne chance aux quarante-deux concurrents et admirer leurs bateaux.

5 **Un musée au poil.** Au Salon des navigateurs, vieux fers à friser, incroyables sèche-cheveux et bigoudis côtoient bérets de marin, boussoles, fanons de baleine et maquettes de bateau. À noter que ce drôle de petit musée, situé dans le quartier Saint-François, est aussi un salon de coiffure. Alors, prêt pour une petite coupe ?

6 **On se retrouve en boîte ?** Inaugurée en 2010, la résidence A Docks est la première cité universitaire française à proposer des studios de 25 m² aménagés dans… des conteneurs maritimes recyclés. Curieux de voir ça ? Dirigez-vous vers le 37, rue des Chargeurs-Réunis.



4



5


6

INFOS PRATIQUES

S'Y RENDRE

De Paris, comptez environ deux heures pour rejoindre Le Havre en train direct. Une douzaine de trains relient les deux villes en semaine. Le week-end, leur nombre diminue de moitié.

Les années 1950, comme si vous y étiez : la Maison du patrimoine propose de vous plonger dans le monde de l'après-guerre en visitant l'appartement témoin Perret, aménagé avec les meubles et les objets du quotidien de l'époque.
Tél. : 02 35 22 31 22.

DÉCOUVRIR

Le jardin japonais est uniquement ouvert aux visites guidées, certains dimanches après-midi et sur réservation auprès de l'office de tourisme
Tél. : 02 32 74 04 04.

Visites guidées, idées de week-end, hébergement…, tous les détails pour passer un bon séjour sont sur le site de l'office de tourisme :
www.lehavretourisme.com

SKIPPERS CARAC

La solidarité à la barre

La 12e Transat Jacques Vabre prend le large le 25 octobre. Les engagements solidaires de la Carac seront aussi du voyage.

La Carac sera présente au village de départ de la Transat Jacques Vabre, au Havre, du vendredi 16 au dimanche 25 octobre. Aussi appelée La Route du café ou encore Transat en double, cette épreuve est une course transatlantique en double qui relie Le Havre au Brésil, à Itajaí pour cette édition. L'idée originelle est simple : une grande course prend sa source sur un parcours historique. Comme un bon café, une épreuve est un savant mélange de goûts, de crus, d'arômes. Banco pour une transat… *espresso* ! De grands noms comme Laurent Bourgnon, Éric Tabarly, Loïck Peyron se sont succédé sur le podium de cette course mythique, voguant sur un parcours historique de 5400 milles.

Quand performance rime avec solidarité

Dans la continuité de ses engagements solidaires, le Carac versera 1 euro à ses associations partenaires pour chaque mille nautique parcouru par le *Carac Advanced Energies*, emmené par Louis Duc et Christophe Lebas. Pour compléter ce dispositif, de nouvelles balades solidaires pour découvrir Le Havre sont organisées pendant la durée du village nautique du 16 au 25 octobre. Le principe : 1 euro est versé aux associations partenaires pour chaque participant (dans la limite de 15 000 euros).
Comment participer aux balades solidaires ? Il vous suffit de venir sur notre stand, bassin Paul-Vatine, et de retirer le plan du parcours.

DR

Louis Duc

Date de naissance : 18/09/1983.
Situation familiale : en couple.
Profession : navigateur, technicien.
Passe-temps : l'accordéon diatonique.



DR

Christophe Lebas

Date de naissance : 13/08/1969.
Situation familiale : marié, 2 enfants.
Profession : skipper.
Passe-temps : navigateur, conseiller en météo et optimisation de différents bateaux.



Pour suivre les aventures de *Carac Advanced Energies*, rejoignez-nous sur la page Facebook Carac Voile ou via #TJV2015 sur Twitter.

FONDATION CARAC

Des documentaires historiques et des projets scolaires innovants

Le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise Carac du 17 juin a accordé son soutien à quatre documentaires qui seront diffusés sur France Télévisions.

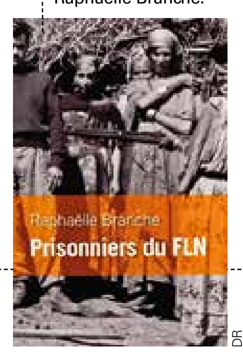
Prisonniers du FLN raconte l'histoire des prisonniers des maquis algériens du temps de la guerre d'indépendance.

Pour célébrer le centième anniversaire de la bataille de Verdun, la Fondation d'entreprise Carac soutient la série documentaire *Apocalypse*, qui revient sur les trois cents jours de combat.
La société de production Kilaohm propose, quant à elle, un documentaire sur la guerre en Corée et la participation des Français à ce conflit.

Enfin, l'histoire méconnue du parcours de la division SS Das Reich en France sera expliquée dans un documentaire historique intitulé *Les Exactions impunies de Das Reich*, qui reviendra notamment sur les raisons qui ont permis aux responsables des massacres perpétrés dans le Limousin de continuer à vivre sans être inquiétés.

fondation carac

Le documentaire est adapté du livre du même nom écrit par l'historienne Raphaëlle Branche.



DR

Participation au fonds d'innovation pédagogique géré par la Mission du Centenaire pour permettre le soutien financier de projets scolaires innovants.



DR

ÉTUDE

La famille considérée comme un rempart à la crise économique



DR

En partenariat avec l'institut TNS Sofres, la Carac a mené une étude auprès des Français de 18 à 70 ans, intitulée « Argent et entraide familiale, entre devoir et pouvoir ». Réalisée en deux parties, qualitative et quantitative, l'enquête révèle comment les Français perçoivent l'entraide familiale. Pour 90 % d'entre eux, elle est vécue comme une évidence. En période de crise économique, l'entraide familiale est jugée comme « une protection en cas de coup dur » par 85 % des interrogés. Et, pour 84 %, elle apparaît comme « de plus en plus nécessaire ».

Retrouver les résultats détaillés de cette enquête sur bit.ly/carac_etudes



DR

RENCONTRE AVEC

Yves Sala

Président du conseil de section Alsace

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre mission de délégué ?
C'est le contact avec les adhérents et, dans le même temps, l'échange avec les conseillers mutualistes avec pour but commun d'accompagner les adhérents au mieux de leurs intérêts et de ceux de leur famille.

L'agence de Strasbourg est inaugurée le 15 octobre. Comment le conseil de section va-t-il contribuer à l'inauguration ?
L'inauguration est l'occasion d'inviter et de rencontrer les adhérents de la Carac en Alsace. Pour le conseil de section, c'est un moment d'échange et un moyen de montrer aux visiteurs, dont les autorités civiles et militaires, le sérieux et la gestion saine de notre mutuelle.

Que diriez-vous à un adhérent pour le convaincre de se porter candidat au poste de délégué ?
J'encourage chaque adhérent, particulièrement les femmes qui sont peu nombreuses dans notre gouvernance, à s'informer sur le fonctionnement de notre mutuelle. Il est important d'assurer la relève de nos prédécesseurs pour que les adhérents défendent leurs intérêts à leur tour et continuent à décider de la gestion des produits de la Carac. Enfin, il est nécessaire que le délégué soit une véritable force de proposition, de promotion et de représentation de la Carac.



DR

ARRÊT SUR IMAGE

Sur la photo, Soizic Lefèvre, cavalière de haut niveau, soutenue par le conseil de section Champagne-Ardenne et entraînée par sa sœur Cyrielle, continue sa progression sur les concours complets de début d'année en réalisant de belles performances. Elle confirme son niveau en équipe de France Junior et s'est exercée cet été pour préparer le Championnat d'Europe.

Le télex...

Congrès national des sapeurs-pompiers
La Carac était présente au Congrès national des sapeurs-pompiers du 23 au 26 septembre à Agen.

Conférence thématique
Après Reims, Lyon et Paris, la Carac continue son tour de France et organise une nouvelle conférence-débat à Bordeaux le 13 octobre à l'hôtel Mercure Cité Mondiale Centre-ville.

Grands Prix de la finance solidaire
Les Grands Prix de la finance solidaire, dont la Carac est partenaire, seront remis le 2 novembre à l'occasion de la Semaine de la finance solidaire. Ces prix récompensent des structures qui bénéficient de la finance solidaire pour se développer. Vous avez jusqu'au 15 octobre pour voter sur lemonde.fr/prix-finance-solidaire

Trophées de l'économie sociale et solidaire
La Carac sera membre du jury des Trophées de l'économie sociale et solidaire. Ces prix sont attribués à des organisations qui participent à l'amélioration des conditions de vie, au développement d'un modèle économique durable et à la création d'emplois non délocalisables. Ils seront remis le 27 octobre au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Déménagement d'agences : changement d'adresse postale
– Agence Carac, 2, allée Boufflers, CS 78524, 64185 Bayonne Cedex.
– Agence Carac, immeuble Le Grand Pavois, 35, rue Gonod, 63058 Clermont-Ferrand Cedex 1.

LA MINUTE GOUVERNANCE

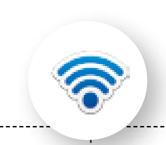
Qui est concerné par le prochain renouvellement des délégués ?
Les adhérents concernés par le renouvellement des délégués sont ceux résidant dans les régions Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Picardie et Rhône-Alpes. Les adhérents sont répartis en deux collèges : le collège 1 représente les adhérents détenant une Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) majorée par l'État; le collège 2 représente les adhérents détenant une garantie d'épargne, de retraite et de prévoyance et une RMC non majorée par l'État.

Quand ?
Les prochaines élections des délégués auront lieu en mars 2016, et le dépouillement se déroulera début avril. Les candidats auront jusqu'au 5 février 2016 pour se présenter. L'appel à candidatures sera diffusé dans *Carac magazine* de janvier et sur le site Carac.fr.



Qui peut devenir délégué ?
Tous les adhérents peuvent se porter candidat s'ils ont souscrit au moins une garantie avant le 31 décembre précédant l'année de l'élection, s'ils ont 18 ans révolus et pas plus de 70 ans l'année de l'élection (s'il s'agit de leur premier mandat).

Pour combien de temps sont-ils élus ?
Pour les adhérents élus en 2016, le mandat sera de quatre ans. Pour découvrir les missions des délégués, rendez-vous sur Carac.fr, « Carac » > « Espace infos » > « La minute des élus ».



Pour en savoir plus sur la gouvernance de la Carac, retrouver une vidéo explicative sur www.carac.fr, « Carac » > « Découvrez Carac » > « Nos adhérents au cœur des décisions ».

Rendez-vous

RÉGION NORD-EST

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Permanences

Auxerre : les jeudis 19 novembre et 17 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16 h.
Besançon : le mardi 15 décembre au centre Mendès-France, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
Chalon-sur-Saône : les jeudis 19 novembre et 17 décembre, de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h.
Caserne de Douai : les jeudis 22 octobre, 19 novembre et 10 décembre au 6e RCS.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Permanence

Chaumont : les jeudis 12 novembre et 10 décembre, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30.

NORD - PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

Permanences

Aire-sur-la-Lys : les mardis 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16h30.
Berlaimont : les jeudis 5 novembre et 3 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Béthune : les vendredis 23 octobre, 13 novembre, 4 décembre et les jeudis 26 novembre et 17 décembre, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16h30.
Boulogne-sur-Mer : les mardis 13 octobre, 3 et 24 novembre et 1er décembre, de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Calais : les mardis 6 octobre, 10 novembre et 8 décembre, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30.
Cambrai : les mardis 17 novembre et 15 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Denain : le lundi 9 novembre et le mardi 22 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16 h.
Douai : les mercredis 4 novembre et 2 décembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16h30.
Frelinghien : le mercredi 18 novembre, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16h30.
Fressenneville : le jeudi 3 décembre, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Hazebrouck : les vendredis 23 octobre, 27 novembre, 4 et 11 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Lys-lez-Lannoy : les mardis 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre, de 9h30 à 12 h.
Maubeuge : les jeudis 19 novembre et 10 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Péronne : le jeudi 10 décembre, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
Poix-de-Picardie : le vendredi 11 décembre, de 9h30 à 12h30.
Saint-Omer : les vendredis 9 octobre, 6 et 20 novembre et 11 décembre, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16h30.
Saint-Quentin : les vendredis 6 novembre et 4 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Sin-le-Noble : les jeudis 19 novembre et 17 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.
Vervins : les lundis 26 octobre, 23 novembre et 21 décembre, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30.

ALSACE-LORRAINE

Permanences

Bar-le-Duc : les mardis 3 novembre et 8 décembre, le matin, sur rendez-vous.
Mulhouse : le mercredi, sur rendez-vous.

RÉGION OUEST

BRETAGNE

Permanences

Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Dinan, Morlaix : sur rendez-vous uniquement.

POITOU - CHARENTE - VENDÉE - LIMOUSIN

Permanences

Uniquement sur rendez-vous.
Bressuire : le dernier vendredi du mois, de 9h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h.
Brive-la-Gaillarde : le jeudi, de 9h30 à 12h30.
La Rochelle : le mardi et le jeudi, de 9 h à 12h30 et 14 h à 17h45.
Les Herbiers : les 2e et 4e mercredis du mois, de 9h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h.
Poitiers : le mercredi et le vendredi, de 9 h à 12h30 et de 14 h à 17h45.
Soyaux : le mercredi, de 9 h à 12h30 et de 14 h à 17h45.

NORMANDIE

Permanences

Pour prendre rendez-vous dans nos permanences, contactez votre conseiller.
Saint-Georges-des-Groseillers : les mardis 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre.
Vire : les mercredis 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre, le matin.
Lisieux : les mercredis 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre, le matin.
Point conseil de Cherbourg : le mardi matin.
Sourdeval : les vendredis 30 octobre, 27 novembre et 18 décembre.

PAYS DE LA LOIRE

Réunion d'information

Laval : le jeudi 15 octobre, de 10 h à 12h30.

Permanences

Pour tout rendez-vous aux permanences, merci de contacter votre conseiller.
Ancenis : les 1er et 3e vendredis du mois, de 9h30 à 17h30.
Beaupréau : les 1er et 3e jeudis du mois, de 9h30 à 17h30.
Châteaubriant : les 2e et 4e jeudis du mois, de 9h30 à 17h30.
Château-Gontier : le 2e vendredi du mois, de 9 h à 12 h.
Cholet : le 1er jeudi du mois, de 9h30 à 17h30.
Clisson : les 2e et 4e mardis du mois, de 9h30 à 17h30
Machecoul : les 1er et 3e vendredis du mois, de 9h30 à 17h30.
Mamers : le 1er mercredi du mois, de 9h30 à 12h30.
Mayenne : les 1er mercredi du mois, de 9h15 à 12h30.
Nozay : le 3e jeudi du mois, de 9h30 à 17h30.
Sablé-sur-Sarthe : le 4e vendredi du mois, de 9h15 à 12 h.

RÉGION SUD

Permanences

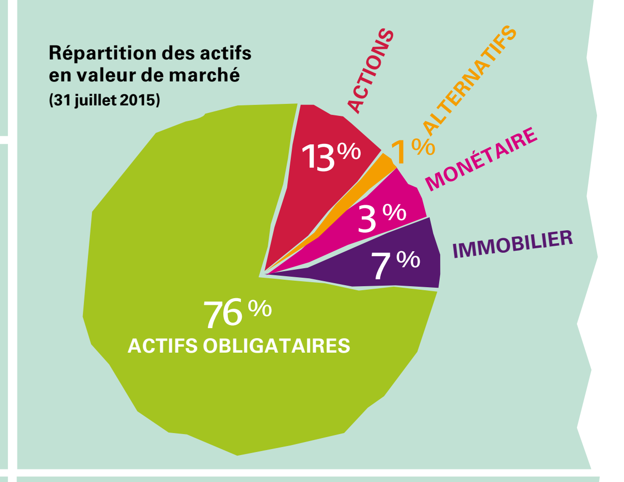
28e RT d'Issoire : le 1er mardi du mois, le matin.
92e RI de Clermont-Ferrand : le 2e mercredi du mois, le matin.
Aurillac : le 4e mardi du mois, sur rendez-vous.
Bayonne, caserne RPIMA : le 2e lundi du mois.
Bordeaux, caserne Nansouty : le 2e jeudi du mois.
Le Puy-en-Velay : le 4e mardi du mois, sur rendez-vous.
Montauban : le dernier vendredi du mois, sur rendez-vous.
Montluçon : le 2e jeudi du mois, sur rendez-vous.
Nîmes : le mercredi après-midi.
Nogaro : le 1er mardi du mois, sur rendez-vous.
Pau : le jeudi, sur rendez-vous.
Périgueux : le 1er mercredi du mois.
Rodez : le lundi, sur rendez-vous.
Saint-Étienne : le jeudi, sur rendez-vous.

Contactez votre conseiller Carac au
N° Cristal 0 969 32 50 50
APPEL NON SURTAXE

Gestion financière

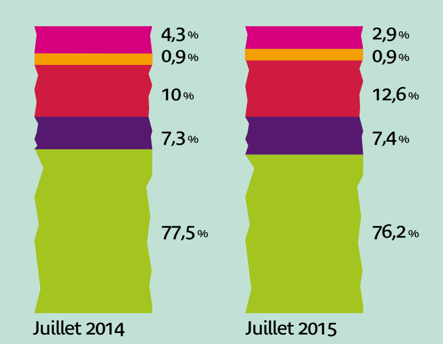
ALLOCATION D'ACTIFS : POURQUOI CETTE RÉPARTITION ?

L'allocation du portefeuille par classes d'actifs montre que l'investissement en actifs obligataires reste prépondérant malgré la baisse des taux d'intérêt. Cette répartition se justifie par la nature des produits distribués par la Carac : une forte proportion de rentes viagères comme la Retraite Mutualiste du Combattant et de contrats d'assurance-vie en euros aux caractéristiques souples (versements libres, souplesse dans les rachats). Les spécificités de ces produits conduisent à investir dans des actifs dont les revenus et les échéances sont fortement prévisibles.



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE L'ALLOCATION

(JUILLET 2014 – JUILLET 2015)



La part des actions a progressé de 2,6 % en raison de la hausse des marchés sur cette période et des investissements réalisés. La variation du poids des obligations (– 1,3 %) s'explique par une performance plus faible de cette classe d'actifs.

Monétaire
Alternatifs
Actions
Immobilier
Actifs obligataires

329 millions d'euros

C'est le montant investi depuis le début de l'année jusqu'au 31 juillet 2015. Les actifs obligataires représentent 67 % de ce montant, les actions 27 % et l'immobilier 6 %.



Pour en savoir plus, rendez-vous rubrique carac>espace infos>informations financieres de carac.fr

DONNER SON AVIS

AGIR ENSEMBLE

Découvrez **la minute des élus**
sur www.carac.fr



LA CARAC EST UNE MUTUELLE. SANS SES ÉLUS, ELLE N'EXISTERAIT PAS.

Ces femmes et ces hommes s'engagent à défendre les intérêts des adhérents, en participant à la vie de la mutuelle et en pesant sur ses orientations stratégiques. Retrouvez chaque mois le témoignage d'un élu, son expérience, ses missions et ses motivations à vous représenter.

MA MUTUELLE, MES INTÉRÊTS. **JE M'ENGAGE !**



N° CRISTAL : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé)   www.carac.fr – www.epargnonssolidaire.fr

Conception : Rhétoriké / Réalisation : Chloé Bergerat / Illustration : Stéphanie Tréma